



Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

BRANCHE DE LA BJOC : ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMA

Le 28 février 2017 s'est tenue la négociation sur les salaires minima dans la branche de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie et Cadeaux pour l'année 2017.

Au vu de la situation économique de ce secteur, FO Métaux a revendiqué une augmentation de 1,7 % sur l'ensemble de la grille. La délégation patronale a fait une première proposition à 0,9 %.

Après une suspension de séance et de nombreux débats, et pour faire suite à notre deuxième revendication, la délégation patronale a revu sa proposition à la hausse avec une augmentation de 1,1 % sur l'ensemble de la grille applicable au 1^{er} mars 2017 ainsi qu'une revalorisation de la prime de panier qui passe de 11 à 12 euros.

FO Métaux se félicite de cet accord qui démontre que le dialogue social dans cette branche est constructif et qu'il permet de faire évoluer le pouvoir d'achat des salariés.

Paris, le 1^{er} mars 2017

Contact :

Nathalie CAPART : 06.31.36.29.44

Secrétaire Fédérale en charge de la branche Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie et Cadeaux